

# RÉGION WALLONNE

## LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

### Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de VERVIERS

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2008 approuvant le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de VERVIERS ;

Vu la délibération du Conseil communal de VERVIERS du 29 mars 2010 actant des modifications dans la composition de la CCATM ;

Vu la lettre de démission du 19 décembre 2008 de Monsieur Nicolas TOUSSAINT, de son poste de suppléant représentant les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et/ou de mobilité, énoncés à l'article 7 du Code précité ;

Considérant que Monsieur Toussaint ne dispose pas de suppléant et que le Conseil communal n'a pas prévu de le remplacer via le suppléant d'un autre membre;

Considérant que Madame Emmanuelle THONNART, suppléante représentant le quart communal a démissionné de son poste de conseillère communale et que le Conseil communal a décidé, à l'unanimité des membres présents, de la remplacer par Madame Pauline DUMOULIN, conseillère communale ;

Considérant que Madame Dumoulin n'exerce pas de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM ;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décretaal et à la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

## A R R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** - La modification de la composition de la CCATM de VERVIERS, telle qu'elle est contenue dans la délibération du Conseil communal du 29 mars 2010 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de suppléants de Madame Emmanuelle THONNART et de Monsieur Nicolas TOUSSAINT. Est nommée en lieu et place de Madame Emmanuelle THONNART, Madame Pauline DUMOULIN, en qualité de suppléante de Madame Geneviève MINGUET. Monsieur Nicolas TOUSSAINT, suppléant de Monsieur Jean-Edouard HERION n'est pas remplacé.

Les autres mandats sont confirmés.

**Article 2** - La CCATM est désormais composée comme suit :

**Président de la CCATM :**

Monsieur Yvon HENRY

**Représentants du quart communal :**

Effectifs	Suppléants
Muriel TARNION	Robert BOTTERMAN
Alfred BREUWER	Maxime DEGEY
Marc ELSÉN	Nicolas DUKERS
Geneviève MINGUET	Pauline DUMOULIN

**Représentants du secteur « hors politique » :**

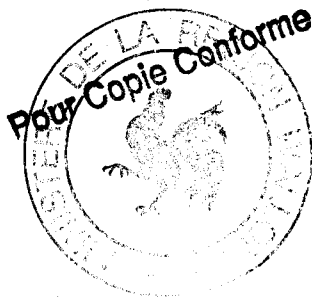
Effectifs	Suppléants
Clément BEGHAIN	Marc MICHOTTE
Bernadette BONAVENTURE	Philippe GROULARD
Danielle CHARLIER	/
Jean-Noël CRICKBOOM	/
Didier GARSOU	Sylvain HERION
Stéphanie GREVISSE	Emile-José FETTWEIS
Jean-Edouard HERION	/

CHRISTIAN LECLoux	ALAIN BODESON
Albert BODESON	Thierry BURNET
Philippe POTTIER	Jacques LEUSCH
Didier LEMAIRE	/
Henri SIMAR	/

**Article 3** - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au Collège communal.

Fait à Namur, le

30 NOV. 2010



Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de  
la Mobilité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Henry', written over a horizontal line.

Philippe HENRY